

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 V.159 Vœu relatif à la lutte contre le harcèlement de rue à Paris et à la situation du quartier La Chapelle.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la dérégulation de l'espace public dans le secteur autour du métro La Chapelle liée à la dégradation de la situation économique et sociale et à l'augmentation subséquente de petits trafics ;

Considérant la pétition lancée par deux associations de riverain-e-s pour alerter les pouvoirs publics sur le harcèlement de rue vécu par les femmes du quartier ;

Considérant que la réalité de ces difficultés et l'insécurité ou le sentiment d'insécurité qu'elles entraînent ne doivent cependant être ni exagérés dans leur dimension géographique (quelques rues très délimitées), ni sur-interprétés dans un contexte électoral, ni ramenés à la présence de réfugié-e-s ;

Considérant que ces difficultés sont traitées dans leur globalité parisienne, notamment en matière d'aménagement urbain (« Oasis Urbaine » votée au budget participatif, réaménagement de la Promenade Urbaine inscrite au Plan d'Investissement de la Mandature), de lutte contre le sexisme et le harcèlement de rue ou de demande de présence policière renforcée et pérenne ;

Considérant que ces mêmes méthodes sont celles qui ont permis d'apporter des solutions à des secteurs confrontés à des difficultés identiques tels que la Porte de Montreuil, sur lesquels la vigilance reste néanmoins de mise ;

Considérant que la Ville de Paris a fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes un axe central de ses politiques publiques avec la création en novembre 2014 de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes ;

Considérant que la lutte contre le harcèlement de rue, expression des rapports sociaux de sexe subis par les femmes dans tous les quartiers, constitue l'un des enjeux de l'approche sur le genre et l'espace public lancée par la Ville de Paris au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la perspective de faire de Paris un exemple de ville inclusive, plus agréable et adaptée à toutes et tous ;

Considérant que dans le cadre de cette approche, un travail a commencé avec des marches exploratoires de femmes, accompagnées d'associations spécialisées et de services de la Ville, organisées dans sept arrondissements dont deux récemment dans le 18^{ème} arrondissement pour aboutir à des préconisations et plans d'actions, un guide référentiel sur le genre et l'espace public réalisé à destination des professionnel-le-s de l'urbanisme et de l'aménagement et une campagne de prévention contre le harcèlement de rue lancée pour rappeler les sanctions encourues, orienter vers des associations dédiées et informer sur des applications destinées à renforcer la prévention situationnelle ;

Considérant que le renforcement de la présence policière est une réalité - qu'il convient de pérenniser - et que la simplification et l'accélération des procédures judiciaires est aujourd'hui la priorité pour endiguer la dérégulation délictueuse de l'espace public ;

Considérant la demande formulée par la Ville et prise en compte par le Parquet de créer très prochainement sur ce secteur un GLTD – Groupement Local de Traitement de la Délinquance – afin d'apporter, sur ce territoire spécifique, des réponses pénales plus rapides et plus fermes aux délits commis ;

Considérant les vœux déposés au Conseil de Paris les 6, 7, 8 juin 2017 relatif au harcèlement de rue à Paris par les élu-es du groupe communiste – front de gauche, relatif à la lutte contre le harcèlement de rue par le groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants» et à la lutte contre les incivilités et le sentiment d'insécurité à proximité de La Chapelle par Fadila MÉHAL, Pierre-Yves BOURNAZEL, Christian HONORÉ et les membres du Groupe UDI-MoDem.

Sur proposition de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la Préfecture de Police maintienne dans la durée une présence policière accrue dans la continuité de son engagement actuel ;
- Que la création du GLTD par le Parquet de Paris soit mise en œuvre dans les meilleurs délais ;
- Que la formation des forces de l'ordre et agents de prévention à la prise en compte des violences faites aux femmes soit soutenue et que la Ville de Paris poursuive son renforcement du nombre d'intervenant-es sociaux dans les commissariats, comme c'est déjà le cas dans le 18^{ème} ;
- Que la campagne de lutte contre le harcèlement de rue de la Ville soit déployée dans l'ensemble de l'espace public et équipements parisiens, diffusée dans les transports, commerces, universités et autres structures volontaires et les partenariats avec des systèmes de prévention ou d'alerte développés ;
- Que la Ville de Paris renforce ses actions d'éducation et de prévention des stéréotypes et violences sexuelles et sexistes de manière intégrée dans toutes ses politiques publiques dont la présentation de son budget ;
- Que le bilan des réaménagements urbains réalisés ou en cours de réalisation suite aux recommandations des marches exploratoires et de la mise en œuvre à l'échelle de la Ville des préconisations du guide référentiel sur le genre et l'espace public, soit effectué.